

## RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mmes Das Neves, Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Était excusé : M. Allain.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Maryvonne DELAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement, des parcelles de terrain, appartenant à Messieurs BROSSARD et MENNETEAU, doivent être achetées afin de réaliser le bassin tampon et le poste de refoulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le prix à 4 € le m<sup>2</sup> pour le terrain de Monsieur BROSSARD Michel et à 0.75 € le m<sup>2</sup> pour les terrains de Monsieur MENNETEAU Bernard.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ainsi que les actes notariés se rapportant à cette affaire.

### CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSEE-LITTÉRA ET ODYSSEE - ATHÉNA

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du contrat d'abonnement aux logiciels ODYSSEE-LITTÉRA : 176.41 € HT et ODYSSEE – ATHÉNA : 76.34 € HT, par an, pour la mise à disposition des logiciels, le maintien du bon fonctionnement et la mise à disposition, dès leur disponibilité, des nouvelles versions conformes aux réglementations régissant la matière traitée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les tarifs sont révisibles chaque année selon la formule de révision  $P1 = P0 (S1/S0)$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le présent contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement avec la Sarl ODYSSEE Informatique.

### ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ : AVENANT N° 1 - MISSION DE COORDINATION SPS – NIVEAU 3 – CONCEPTION/RÉALISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2010/0902 en date du 23 septembre 2010, la Mission de Coordination Sécurité

et Protection de la Santé – Niveau 3 – Conception/Réalisation à été confiée à la Sarl M.C.S. de BONNEUIL-MATOURS (Vienne), concernant les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement (travaux de pose du réseau gravitaire et des réseaux de refoulement, y compris l'installation des deux postes, pour une durée de chantier estimée à quatre – cinq mois. Or, la construction d'un bassin tampon qui s'est finalement avérée nécessaire, n'ayant pu s'effectuer dans les mêmes délais que les travaux d'assainissement, il conviendrait de prévoir une extension de la mission pour cette prestation supplémentaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'avenant établie par la Sarl M.C.S., d'un montant de 960 € HT soit 1 148.16 € TTC pour une durée prévisionnelle de travaux fixée à trois mois environ, par l'entreprise EGDC.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le présent avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### ÉCLAIRAGE DU PARKING DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposés par la SARL Roland VAILLIER d'un montant de 825.69 € TTC, de l'entreprise SG ÉLECTRICITÉ d'un montant de 766.28 € TTC et de l'entreprise Claude SAUZET d'un montant de 1 417.38 € TTC pour la réalisation de l'éclairage du parking de l'école.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 3 contre et 2 absentions :

- Retient le devis de l'entreprise SG ÉLECTRICITÉ d'un montant de 766.28 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### ORGANISATION D'UNE NUIT ROMANE EN 2012 A SAVIGNÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'organiser une Nuit Romane l'été prochain, il en rappelle les caractéristiques.

Cette soirée conviviale autour du patrimoine roman est totalement gratuite pour le public. La Région Poitou-Charentes accompagne de manière individuelle chaque commune dans le choix de sa programmation artistique et dans la construction de sa soirée. Elle participe financièrement à l'organisation de la soirée (coûts artistiques, techniques et logistiques) sous forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 7 500 €, au-delà, les frais sont supportés par le budget communal. Elle gère également la communication autour de l'évènement à l'échelle régionale et nationale. La Commune doit mettre en place une équipe locale pour assurer la bonne mise en œuvre de la Nuit Romane (dossier de subvention, accueil des artistes, des techniciens, du public, assurer la sécurité, la communication locale...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le principe d'accueillir une Nuit Romane en 2012 sur le site autour de l'église St Hilaire.
- Dit qu'il se prononcera sur le budget prévisionnel qui reste à établir en accord avec le service culture de la Région qui proposera les artistes et animations susceptibles de convenir à cette soirée.

## CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRE C.N.P.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de SAVIGNÉ est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre à ses obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la CNRACL.

Le contrat conclu pour une durée de UN an, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prendra fin au 31 décembre 2012.

Le taux de cotisation est fixé à 4.98 % de la base de l'assurance, Assiette de cotisation. Frais de gestion compris.

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2012 pour ses agents affiliés à la CNRACL.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2012.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2012 Responsable » du contrat 1406D.

## ACQUISITION DE MATÉRIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter :

- 1 console pivot simple + 6 panneaux
- 2 chariots de service

Vu la durée d'utilisation de ce matériel, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

## MARCHÉ A BONS DE COMMANDES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux d'aménagement de la « Grand'Rue » il sera préférable de procéder par bons de commandes et explique le principe du fonctionnement du marché à bons de commandes. Il indique, qu'à ce jour, n'ayant pas les éléments nécessaires pour proposer de lancer la procédure, ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## QUESTIONS DIVERSES :

### ARMOIRE ISOTHERME

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de la distribution de la banque alimentaire, il est nécessaire de prévoir une armoire isotherme et donne lecture du devis proposé par RLM HYGIÈNE d'un montant de 348 € HT.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal demande à Madame DAS NEVES de se renseigner sur le volume de l'armoire proposée.